

DOSSIER DE PRESSE

2023



P.2 : Une coopérative au service du pouvoir d'achat et de la qualité de vie des salariés et de la dynamique des territoires

P.6 : Des titres sociaux ancrés dans le quotidien des Français

P.7 : Une politique RSE au cœur de la stratégie d'entreprise

P.10 : Les dates clés de la coopérative

UNE COOPÉRATIVE AU SERVICE DU POUVOIR D'ACHAT, DE LA QUALITE DE VIE ET DE LA DYNAMIQUE DES TERRITOIRES

UpCoop (anciennement *Chèque Déjeuner*) est une société coopérative et participative (Scop). Elle est la maison mère du Groupe Up, qui compte une cinquantaine de filiales qui lui sont rattachées.

UpCoop crée **des solutions de paiement et des services à utilité sociale et locale** qui donnent aux entreprises et aux collectivités les moyens d'agir au plus près des territoires pour **améliorer le pouvoir d'achat et la qualité de vie** des salariés et des citoyens. Partout où le groupe est implanté, il milite pour favoriser l'accès à une alimentation plus saine, à la culture, aux loisirs pour tous et à une consommation plus responsable.

Fidèle à son modèle coopératif, UpCoop s'engage depuis ses débuts pour **une société plus durable qui place l'humain au cœur de l'économie**. En 2023, ses salariés-sociétaires ont voté le changement de statuts de la coopérative pour en faire la **première Scop à mission** en France.

Ses solutions permettent à plus de **80 000 clients en France** – entreprises de toute taille, CSE, partenaires sociaux, collectivités et organismes sociaux – d'améliorer le pouvoir d'achat et la qualité de vie de près de **8 millions de personnes au quotidien** grâce à un réseau de 300 000 commerçants partenaires.

Ses marques les plus connues sur le territoire sont **le titre restaurant UpDéjeuner®**, les titres cadeau-culture UpCadhoc®, UpChèque Culture® et UpChèque Lire®, ou encore le CESU préfinancé UpChèque Domicile®.

Les collectivités territoriales et les organismes sociaux recourent plus spécifiquement aux chèques d'accompagnement personnalisés Chèque de Services®, ainsi qu'à des dispositifs digitaux de versement **d'aides sociales** et de subventions comme UpCohésia® et UpEpass®.

Le Groupe Up, composé de la coopérative UpCoop et de ses filiales, est implanté dans **23 pays**, compte **3 000 collaborateurs** et a réalisé en 2022 un **chiffre d'affaires de 640 millions d'euros**. Le Groupe Up est le seul acteur de son secteur à allier dimension internationale et gouvernance coopérative.

Le président du Groupe Up est Youssef ACHOUR, élu par les salariés-sociétaires de la coopérative en 2019 et 2023, **le directeur Général du Groupe est Julien Anglade**.



Up

CRÉATEUR DE SOLUTIONS
DE PAIEMENTS ET DE SERVICES
À UTILITÉ SOCIALE ET LOCALE

CLIENTS



ENTREPRISES
Salariés



COLLECTIVITÉS ET TERRITOIRES
Citoyens



Améliorer le pouvoir
d'achat et de la qualité de
vie



Engager
les individus



Booster la vitalité
des organisations

OBJECTIFS

ENJEUX



Équilibre
alimentaire



Cohésion sociale
et territoriale



Équilibre vie pro
& vie perso



Consommation
responsable



Démocratisation
culturelle

LE GROUPE UP EN CHIFFRES (2022)



Présent dans 23 pays



22 Millions de
bénéficiaires



22 Millions de
bénéficiaires



3122 salariés

DÉMOCRATIE ET PARTAGE DE LA VALEUR AU CŒUR DU FONCTIONNEMENT DE UPLOOP

Créée en 1964 par des militants syndicaux, la coopérative UpCoop s'est fondée sur l'engagement collectif de toutes ses parties prenantes (bénéficiaires, entreprises, commerçants, pouvoirs publics, partenaires sociaux, organisations de l'économie sociale et solidaire...) pour donner naissance au Chèque Déjeuner. Afin que « *chacun s'y sente chez soi* » le fondateur, Georges Rino, a opté pour la forme coopérative de la SCOP.

« La maison-mère du groupe Up est une société coopérative et participative (Scop) qui appartient à 100 % à ses salariés – sociétaires. »

Son fonctionnement répond aux principes coopératifs :

- les salariés **choisissent la direction de l'entreprise** en élisant un conseil d'administration tous les 4 ans, qui désigne le président.
- la moitié du bénéfice alimente **une réserve impartageable** utilisée pour les investissements notamment, une part équivalente **est partagée à parts égales** entre tous les salariés-sociétaires, et 3% est alloué à une caisse de solidarité.
- les parts sociales ne peuvent être vendues qu'à leur prix d'acquisition. **Il n'y a pas de plus-value possible**. La Scop ne peut être vendue ou délocalisée.

Ce modèle de gouvernance engage collectivement et individuellement les salariés dans les décisions et le développement de l'entreprise à long terme et **assure l'indépendance et la pérennité de l'entreprise**.

Un nouveau Conseil d'Administration depuis le 17 juin 2023

Les 648 salariés sociétaires de la coopérative UpCoop, maison-mère du groupe Up, ont élu samedi 17 juin 2023 un nouveau Conseil d'administration pour une durée de 4 ans. Comme prévu par les statuts de l'entreprise, le nouveau Conseil d'administration élu est paritaire et composé de 8 femmes et de 8 hommes.

Ce nouveau Conseil d'administration composé de 16 administrateurs s'est réuni pour une première séance lors de laquelle Youssef Achour a été réélu à la Présidence de la coopérative et du Groupe pour un nouveau mandat de 4 ans.

« Notre gouvernance démocratique constitue un engagement statutaire de la société coopérative et participative (Scop). Il est indissociable des principes de redistribution à part égale de la valeur créée, de notre attachement au dialogue et au progrès social. Nous sommes une entreprise qui veille depuis sa création, à une croissance équilibrée responsable, cohérente avec une démarche sociétale et environnementale. C'est pour renforcer son impact qu'elle est devenue entreprise à mission en janvier 2023 » précise Youssef ACHOUR.

UN ACTEUR MAJEUR DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

UpCoop est l'une des plus grandes SCOP de France. Par son modèle de gouvernance et son activité, **l'entreprise est un acteur historique du mouvement de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS)**, qui porte les ambitions d'une société plus juste, plus durable en conciliant solidarité, utilité sociale et performance économique.

Les solutions de « *monnaies intelligentes* » qu'elle conçoit **démocratisent l'accès des salariés et des citoyens à des usages essentiels** (alimentation, culture, sport & loisirs, etc.) tout **en orientant la consommation vers les acteurs de l'économie locale** : restaurateurs, commerçants indépendants, libraires, musées, théâtres, etc.



UpCoop est **engagée dans la promotion active des principes coopératifs** tels que définis par l'Alliance coopérative internationale – démocratie, liberté d'adhésion, durabilité et engagement envers la Société – **tant au niveau local qu'au niveau international**. Au sein des unions régionales des Scop, des chambres régionales d'ESS France, de l'ESS Forum international ou de l'Institut de coopération sociale internationale, le groupe Up s'attache à valoriser son modèle économique et démocratique partout où il est implanté.

LA PREMIÈRE SCOP À MISSION DE FRANCE

Le 12 janvier 2023, les salariés-sociétaires ont voté la modification des statuts de la coopérative Up pour en faire la première société coopérative et participative (Scop) à mission. Pour marquer cette nouvelle étape d'une longue histoire de démocratie et de progrès social initiée par la création du Chèque Déjeuner, la coopérative Up a également changé de nom pour devenir UpCoop.

Devenir entreprise à mission pour aller plus loin dans l'engagement de la coopérative

La démarche RSE constitue les piliers de l'identité de la coopérative et inspire les actions du Groupe Up.

En décidant d'intégrer la qualité d'entreprise à mission dans les statuts, les salariés-sociétaires vont encore plus loin dans l'engagement de l'entreprise avec la formalisation d'une raison d'être et l'assignation d'objectifs de mission clairs et contrôlés.

La raison d'être d'UpCoop – **coopérer durablement pour un pouvoir d'achat à utilité sociale et locale** – résulte du travail collectif des salariés et du conseil d'administration.

Intégrée aux statuts, cette raison d'être se décline en cinq objectifs de mission qui correspondent aux cinq piliers RSE de la coopérative : porter les principes démocratiques de l'ESS et la RSE dans la gouvernance ; favoriser l'engagement des salariés grâce à un dialogue social innovant et à des conditions de travail attractives ; conjuguer les offres de soutien au pouvoir d'achat avec l'incitation à la consommation locale et responsable ; placer la solidarité et la proximité au cœur de l'action territoriale ; mieux protéger l'environnement et contribuer à la transition écologique.

L'atteinte des objectifs de mission sera contrôlée par un comité de mission qui pourra procéder à toute vérification qu'il juge opportune et se faire communiquer tout document nécessaire au suivi de l'exécution de la mission d'UpCoop. Il remettra un rapport de mission sur le sujet.

« Aujourd'hui, la Coopérative Up devient UpCoop, la première Scop à mission ! Il s'agit davantage d'une évolution que d'une révolution tant les statuts de Scop et d'entreprise à mission vont dans le

même sens : celui d'une entreprise qui ambitionne d'être encore plus responsable dans son fonctionnement et son action, consciente de son impact sur la Société. Il n'y pas de meilleur moteur pour imaginer des solutions collectivement toujours plus pertinentes ! » déclare Youssef Achour, président du groupe Up.

DES TITRES SOCIAUX ANCRÉS DANS LE QUOTIDIEN DES FRANÇAIS

La première des solutions de la coopérative fut le Chèque Déjeuner permettant aux salariés d'accéder au droit à la restauration pendant leur journée de travail. L'entreprise a ensuite diversifié ses solutions de pouvoir d'achat délivré sous la forme d'avantages sociaux pour **démocratiser l'accès aux œuvres sociales, à la culture et aux loisirs des salariés, mais aussi pour faciliter la conciliation entre vie privée et vie professionnelle**. Parallèlement, UpCoop est à l'origine d'innovations améliorant la gestion des politiques publiques de lutte contre la précarité et d'accompagnement à l'autonomie et à l'insertion. Nous déployons ces innovations pour des besoins précis, auprès de populations ciblées et dans des secteurs d'activités et des territoires définis.

« Les systèmes de paiement que nous déployons sont construits sur la base d'un schéma de fonctionnement simple qui garantit leur effectivité et efficacité : les titres sociaux préfinancés sont remis par les employeurs ou les collectivités aux salariés ou citoyens, qui peuvent les échanger contre des biens et services définis, dans un réseau et sur un territoire déterminé pendant une durée limitée. Véritables « monnaies intelligentes à impact social et local », **nos solutions soutiennent au quotidien le pouvoir d'achat dédié et la consommation de plusieurs millions de Français, l'emploi local et concourent à l'activité économique de secteurs ciblés en augmentant le chiffre d'affaires de centaines de milliers de commerces.**

AVANTAGES AUX SALARIÉS ET AGENTS

Marché historique du groupe, les solutions proposées par UpCoop, destinées aux entreprises, comités d'entreprise et collectivités, contribuent à **l'amélioration du quotidien des salariés**. Elles regroupent ce que l'on appelle communément **des avantages sociaux** sous plusieurs formes.

Pour les DRH du privé et du public, les chefs d'entreprise et les CSE, UpCoop a conçu une gamme développée pour enrichir et valoriser leurs politiques sociales et l'engagement des salariés ou agents. Ces solutions constituent des leviers précieux pour :

- améliorer le pouvoir d'achat des travailleurs,
- offrir une pause déjeuner de qualité,
- améliorer la qualité de vie au quotidien,
- faciliter l'accès à la culture, aux loisirs et au sport,
- encourager la mobilité responsable,
- donner à chacun les moyens d'une consommation responsable.

Ses marques les plus connues sont les titres restaurant **UpDéjeuner®**, les **CESU Chèque Domicile®**, ou encore les titres cadeau-culture **UpCadhoc®**, **UpChèque Lire®**, **UpChèque Culture®**, **Chèque UpSport&Loisirs®**.

En tant qu'acteur de la « social tech », UpCoop poursuit la digitalisation de ses solutions et plateformes de gestion. Ainsi elle développe le crédit digital UpC'kdo, le paiement par mobile. Elle a créé en 2022 UpOne, le compte d'avantages sociaux tout en un.

INCENTIVE, FIDÉLITÉ ET RÉCOMPENSES

Pour les forces de vente et équipes marketing, la coopérative et des filiales comme CEV créent des dispositifs d'incentive, de motivations et de récompenses. Ce sont souvent des plateformes d'animation ou de cadeaux conçues sur-mesure pour les entreprises.

Les marques les plus connues sont les titres cadeau UpCadhoc[®], ou la plateforme d'incentive UpPulse[®]. UpPronostic[®].

SECTEUR PUBLIC ET PROGRAMMES SOCIAUX

Pour les pouvoirs publics, les collectivités territoriales et les associations, la coopérative conçoit des moyens de paiement sur-mesure qui permettent de **flécher l'argent vers des populations identifiées et pour un usage défini**. Ces monnaies à utilité sociale et locale servent l'intérêt général et la solidarité sur les territoires. De plus en plus digitales, elles contribuent à la modernisation de l'action sociale, facilitent et sécurisent la mise en œuvre des politiques publiques à destination des citoyens.

La gamme de solutions de UpCoop donne ainsi les moyens de piloter les politiques publiques afin de :

- soutenir et accompagner les populations les plus fragiles,
- accompagner les programmes de soutien à la jeunesse (en faveur des activités culturelles, de la pratique du sport...),
- encourager la transition écologique,
- favoriser l'inclusion, dynamiser le tissu économique des territoires,
- parer rapidement aux situations d'urgences dans le soutien aux populations,
- favoriser le maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie.

Pour y parvenir, UpCoop déploie des chèques d'accompagnement personnalisés (CAP), des Chèques de Services[®] ou encore des dispositifs digitaux de versement des aides sociales et des subventions UpCohésia[®] ou UpEpass[®].

SERVICES AUX COMMERÇANTS

Les solutions de UpCoop génèrent chaque année plusieurs milliards d'euros de chiffre d'affaires au sein des 350 000 commerces de proximité affiliés à la coopérative. Elles contribuent ainsi à soutenir de façon significative une économie de proximité essentielle à la vitalité des territoires. Elles ont notamment permis de jouer un rôle important de soutien à l'activité des restaurants à la sortie des confinements en 2020 et en 2021.

UpCoop développe par ailleurs des outils au service des commerçants pour faciliter leur gestion des titres et améliorer leur efficacité commerciale. À titre d'exemple, UpCoop propose une application qui permet aux clients des commerces de disposer d'un compte prépayé et rechargeable dans le point de vente. Cette solution de paiement innovante développée par la filiale LesHabités contribue ainsi à fidéliser les clients des petits commerces de bouche.

UNE DEMARCHE RSE AU CŒUR DE LA STRATÉGIE D'ENTREPRISE

La démarche RSE du groupe Up s'inscrit dans le **cadre de référence de l'ensemble des actions de l'entreprise**. Structuré autour de 5 axes – gouvernance, social, économique, sociétal, environnemental – le plan d'action est supervisé par un **comité de pilotage RSE** stratégique et opérationnel qui permet au Conseil d'Administration du Groupe, à la présidence et à l'ensemble des directions en France et à l'international de conformer leurs décisions aux objectifs sur chacun des axes.

UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE COLLABORATIF

Pour favoriser une croissance durable, **UpCoop encourage et privilégie des alliances innovantes** qui contribuent à accélérer la diversification et la digitalisation de ses offres « cœur de métier » dont l'impact est positif pour l'écosystème.

La coopérative UpCoop a ainsi acquis *Leeto*, tout en préservant sa gouvernance et son autonomie. *Leeto démocratise et digitalise la gestion des activités culturelles et sociales* pour les entreprises de taille moyenne et les CSE.

L'entreprise a également noué en France des partenariats avec *HophopFood*, pour **lutter contre le gaspillage alimentaire**, *Klaro* pour **faciliter le recours aux aides sociales** ou encore *Prev&Care* pour **accompagner les salariés aidants**.

Parallèlement, la coopérative a mis en place **une démarche d'achats responsables** pour construire des relations durables avec ses fournisseurs, notamment ceux issus de l'ESS. C'est dans ce contexte qu'elle a signé en 2023 la charte Rfar.

Sa démarche est fondée sur une maîtrise bilatérale des risques et des enjeux du développement durable dans le processus d'achat. Outre un contexte réglementaire et normatif en évolution constante (Devoir de vigilance, Sapin II et ISO 20400), l'objectif de l'entreprise est d'**aller plus loin que le respect de la législation et des normes locales** dans ses pays d'implantation pour s'aligner sur les principes du Pacte mondial des Nations unies en visant des labellisations reconnaissant les efforts consentis sur son impact.

UNE POLITIQUE SOCIALE AMBITIEUSE

En tant que société coopérative, créatrice de solutions au service du pouvoir d'achat et de la qualité de vie des salariés, **UpCoop revendique une politique de ressources humaines ambitieuse**, axée sur l'accomplissement professionnel de chaque collaborateur.

Pour accompagner ses collaborateurs dans la transformation du groupe et de ses métiers, Up s'appuie sur un socle de cinq valeurs – engagement, innovation, solidarité, entrepreneuriat, équité. **Pour favoriser la montée en compétence et la mobilité interne l'entreprise a notamment mis en place une université interne : l'Academy Up.**

Le dialogue social est par ailleurs au cœur du projet d'entreprise. Les trois organisations syndicales à l'origine de la création de la coopérative siègent toujours au conseil d'administration, au même titre que des représentants des salariés. Ce dialogue est animé plus largement dans un Comité d'Entreprise Européen qui compte dix-huit élus issus de six pays.

Cet attachement au dialogue social permet de **donner la priorité à l'équilibre et à la qualité de vie au travail** avec le développement d'un modèle qui forme et sensibilise les salariés aux risques psychosociaux, à la gestion de l'alimentation, de la santé ou du stress sur le lieu de travail comme en distanciel. Des services d'aides à la vie quotidienne permettent aussi aux collaborateurs de mieux articuler leur vie professionnelle avec leur vie personnelle comme Share with Up qui offre des modules d'échanges entre salariés du Groupe et même du covoiturage depuis 2023. Des dispositifs particuliers destinés aux salariés aidants facilitent l'adaptation du temps de travail, le don de jour, l'accès à une assistance sociale, etc.

Un nouveau siège social depuis le 12 juin 2023

Depuis le mois de juin 2023, les salariés de UpCoop se sont installés dans le nouvel immeuble Up Gardens situé à Gennevilliers. Le bâtiment, d'une superficie de 15 000 m², fait figure de modèle en matière de construction bas carbone, par le recours à la construction hors site, ainsi qu'en matière de réemploi de matériels et de matériaux. Dans le cadre de sa construction, 24 100 m² de faux planchers ont ainsi été récupérés au sein des tours Miroir (Courbevoie) et Cristal (Paris 15e).

Par ailleurs, régulièrement, des actions de formation et de sensibilisation sont menées auprès des managers et de tous les salariés et chacun peut alerter dans le cas où il constaterait des agissements sexistes et de harcèlement sexuel.

Le groupe déploie également **une politique active de lutte contre les discriminations** et travaille en faveur de l'inclusion des personnes éloignées de l'emploi.

La signature de la Charte de la Diversité, d'un accord interne de prévention de la discrimination, de la Charte de l'inclusion des personnes exilées ou réfugiées en entreprise rédigée par Singa et Utopies ou celle de « La France, une chance – les entreprises s'engagent » favorisant l'inclusion professionnelle, sont des marqueurs des engagements sociaux de UpCoop.

Depuis de nombreuses années, le Groupe Up a démontré ses engagements à travers plusieurs accords ou chartes : le Pacte mondial des NU, la Charte de la Diversité, un accord groupe de lutte contre les discriminations et pour la promotion de la diversité, **3 accords handicap agréés par la Driets**, **3 accords égalité FH**, la Charte des Entreprises qui s'engagent dans le cadre du dispositif « La France, une chance ».

UpCoop dépasse son obligation légale d'emploi de personnes en situation de handicap pour atteindre en 2022 6,61 % et son obligation d'alternance qui se situe à plus de 5 %.

Son Conseil d'Administration est composé de 50% de femmes et 50 % d'hommes et son Comité Exécutif dépasse 30 % de femmes.

UN ENGAGEMENT AU SERVICE DE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Appartenir au secteur de l'économie sociale s'accompagne d'une double exigence de solidarité et de responsabilité. Depuis sa création, le Groupe et sa Fondation s'engagent au sein des différents pays d'implantation de Up par **une politique de mécénat en faveur de l'éducation, de la culture, de l'alimentation, du logement et de la santé des publics fragilisés** et exclus socialement.

**Le pouvoir
d'agir
ensemble**

Depuis 2017, la Fondation d'entreprise Up accompagne le « pouvoir d'agir » des salariés au service de causes d'intérêt général. Au-delà du soutien financier, elle permet aux salariés de s'engager dans des actions de terrain grâce à l'attribution de congés solidaires et à la mise en place de l'arrondi sur salaire pour soutenir des associations présélectionnées.

La coopérative Up a également noué **des partenariats structurants avec des associations**. Après avoir lancé la première collecte de titres-restaurants en France en 1999, la coopérative a créé, en 2009, l'opération « Je Déj, Je Donne » en partenariat avec Action contre la Faim. Cette opération a permis de récolter plus de 6 millions d'euros en titre-restaurant pour venir en aide aux personnes souffrant de sous-nutrition.



UpCoop promeut également auprès de ses clients et de leurs bénéficiaires le label **Bleu Blanc Cœur**, qui privilégie une agriculture respectueuse de la biodiversité et au service de la qualité nutritionnelle, et **Le Rire Médecin**, qui forme et emploie des clowns hospitaliers qui interviennent auprès d'enfants hospitalisés.

COOPÉRATIVE NEUTRE EN CARBONE

En adhérant au Pacte mondial des Nations unies, le groupe Up a placé la lutte contre le réchauffement climatique dans son projet stratégique. **UpCoop, la coopérative maison-mère du groupe, est aujourd'hui neutre en carbone.**

La politique environnementale du groupe a été formalisée en 2018 pour mesurer, réduire et compenser son impact sur l'environnement. Aujourd'hui, **47 % des filiales du groupe intègrent des critères environnementaux dans leurs achats contre 31 % il y a trois ans.**

En France, la solution phare, UpDéjeuner, repose sur **des cartes recyclables et des chéquiers certifiés Origine France Garantie, issus à 100 % de forêts gérées durablement et intégralement recyclables.** En mettant prochainement à disposition de ses clients **un calculateur d'empreinte carbone** pour qu'ils puissent choisir entre le papier et la carte, UpCoop leur donne la possibilité de choisir en toute connaissance de cause.

Enfin, au sein du groupe sont développées **des solutions à vocation environnementale** à l'image des solutions de mobilité durable proposées en France par UpOne, de LastMinuteSottoCasa en Italie et HopHopFood en France qui permettent de réduire les invendus alimentaires, ou encore des éco-chèques qui encouragent la consommation responsable en Belgique (Monizze) ou en Roumanie (Eco-voucher).

LES DATES CLÉS DE LA COOPÉRATIVE

UPCOOP, BIENTÔT 60 ANS D'HISTOIRE...

- **1964** : Création de la coopérative *Chèque Coopératif pour la Restauration*
- **1972** : Naissance du Chèque Déjeuner®
- **1976** : La coopérative prend le nom de son produit phare : Chèque Déjeuner®
- **1990** : Début de la diversification avec le Chèque Lire® et de l'internationalisation avec *Ristoservice* en Italie
- **1994** : Premier dispositif d'aide sociale avec le Chèque de Services® pour aider les plus démunis au quotidien
- **1996** : Acquisition de Chèque Cadhoc®
- **1999** : Création de la Fondation du Groupe Chèque Déjeuner et Création du Chèque Culture®
- **2008** : Lancement de la première offre dématérialisée avec la carte cadeau
- **2009** : Premier bilan carbone en France
- **2011** : Lancement des premières applications mobiles pour Chèque Lire®, Chèque Culture®, Chèque Cadhoc®
- **2014** : Lancement de la carte Chèque Déjeuner® en France

- **2015** : « Groupe Chèque Déjeuner » devient « Groupe Up »
- **2016** : Acquisition de Kalidea® spécialisé dans les services aux CSE
- **2019** : Acquisition de LesHabités®, start-up spécialisée dans la fidélisation des clients des commerces de proximité, les marques « Chèque Déjeuner® » et « Chèque Cadhoc® » évoluent « UpDéjeuner® » et « UpCadhoc® »
- **2021** : Acquisition de la start-up de services aux CSE, Leeto®
- **2022** : Acquisition de la start-up Hexeko, pour lancer l'offre multi-benefits UpOne® et lancement de la start-up *may*®

Résumé

Le groupe Up crée des solutions de paiement et des services à utilité sociale et locale qui donnent aux entreprises et aux collectivités les moyens d'agir pour améliorer le **pouvoir d'achat et la qualité de vie des salariés, des agents publics et des citoyens**. Là où il est implanté, le Groupe milite pour favoriser l'accès à une alimentation plus saine, à la culture et aux loisirs pour tous ainsi qu'à une consommation plus responsable.

Ses marques notoires en France sont le titre-restaurant UpDéjeuner, les titres cadeaux UpCadhoc, Chèque Lire et Chèque Culture.

Sa maison-mère française, la société coopérative et participative (Scop) UpCoop, est devenue entreprise à mission en janvier 2023 et s'est dotée d'une raison d'être, « Coopérer durablement pour un pouvoir d'achat à utilité sociale et locale », inscrite dans ses statuts.

Implanté dans 23 pays, le groupe Up compte 3 122 salariés dans le monde et a réalisé un chiffre d'affaires de 640 millions d'euros en 2022.

Pour en savoir plus :

www.up.coop

Contact presse : Le Bureau de Com

Laure Curien : 01.85.09.28.20



Siège social :
9-11 boulevard Louis Michel 92230



La version numérique de ce document est conforme aux normes d'accessibilité PDF/UA (ISO 14289-1), WCAG 2.1 niveau AA et RGAA 4.1 à l'exception des critères sur les couleurs. Son ergonomie permet aux personnes handicapées moteurs de naviguer à travers ce PDF à l'aide de commandes clavier. Accessible aux personnes déficientes visuelles, il a été balisé de façon à être retranscrit vocalement par les lecteurs d'écran, dans son intégralité, et ce à partir de n'importe quel support informatique.

Version e-accessible par  **DocAcess**